

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 06 février 2025

Nombre de membres			
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	6	8
Date de la 1 ^{ère} convocation			
24 Janvier 2025			
Séance du 30 Janvier 2025			
Absence de quorum			
Date de la 2 ^{ème} convocation			
31 Janvier 2025			

Objet de la délibération
Mise en place des Ateliers « Mémoire »

N° de délibération
004 / 2025

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE, André AGNIEL.

Procurations : Vincente OBIOL à Delphine POIRIER. Françoise LLINARES à Brigitte GAYAUD

Absent(s) : Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, Claude CADENAT.

* * *

Rapporteur : *Delphine POIRIER, vice-présidente*

Les pertes de mémoire, les oublis répétés et fréquents notamment, handicapent la vie quotidienne de la moitié des français de plus de cinquante ans. Un handicap préoccupant mais mal pris en charge, conduit petit à petit à la désocialisation. En effet, les personnes victimes de leur mémoire s'enferment progressivement dans un véritable retrait social, de peur de dévoiler leurs faiblesses. Un retrait social qui mène inéluctablement à l'isolement, à la perte d'autonomie, et reste à charge des familles. Les pertes de mémoire ne sont pas inéluctables. Comme tout muscle, la mémoire s'entretient.

Ces troubles de mémoire sont généralement liés à ce manque d'entretien. En effet, durant l'enfance, la mémoire est stimulée de manière intensive alors que pendant sa vie professionnelle, l'individu ne stimule que les éléments professionnels et quotidiens. C'est ce défaut d'entretien pendant la vie professionnelle qui occasionne des problèmes de mémoire à la retraite mais également le vieillissement normal et le manque de stimulations extérieures.

Chaque rencontre comporte une part d'informations, une part d'échanges d'expériences, une part d'exercices. L'atelier mémoire est un moyen de réveiller et/ou d'entretenir de façon ludique une capacité qui s'éteint peu à peu. C'est également un lieu d'échanges et de communication qui utilise et stimule la mémoire des personnes âgées pour renforcer leur identité, leur apporter des repères dans le temps et l'espace et, de ce fait, augmenter leur capacité d'autonomie. Il s'agit d'apprendre à regarder autrement sa mémoire, à reprendre l'habitude de l'utiliser dans tous les moments de la vie quotidienne, à retrouver vraiment confiance en soi. Ce n'est jamais de la performance. C'est toujours un pas en avant pour mieux utiliser nos propres capacités. Les objectifs de ces ateliers sont donc de : proposer des exercices appropriés, précis et accessibles à tous, faire fonctionner toutes les zones du cerveau, de stimuler à titre préventif certaines fonctions mentales "engourdis" (mémoire olfactive, mémoire auditive, mémoire des noms propres, etc.), diversifier les stratégies d'apprentissage, développer sa motivation, faire en sorte que chaque individu en tire un bénéfice personnel, renforcer l'autonomie et sortir de l'isolement les participants.

Le CCAS souhaite mettre en place des « Ateliers Mémoire » par le biais de jeux simples et ludiques, avec l'Association A.G.V PAS'APA, représenté par Mme CARLETTA. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'actions d'éducation pour la santé et de prévention et s'élèvent à 2450€.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la proposition reçue par la prestataire,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

1.D'approuver la mise en place de « l'Atelier Mémoire » avec l'Association A.G.V PAS'APA, représentée par Mme CARLETTA, dont le montant s'élève à 2 450,00€ TTC pour 35 séances d'activités à raison d'une fois par semaine.

2.D'inscrire les dépenses afférentes au budget du CCAS.

La secrétaire de séance,
Brigitte GAYAUD

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER